



LA DURÉE DE PRÉAVIS DE DÉMISSION

La démission doit être claire et non équivoque. Il est fortement conseillé de la rédiger par écrit et de l'envoyer à l'employeur avec accusé de réception ou de la remettre en main propre contre récépissé.

Le préavis permet à l'entreprise de s'organiser pour le remplacement du salarié démissionnaire. Sa durée varie en fonction de la classification.

DURÉE DES PRÉAVIS

Groupe d'emploi	Durée du préavis
A et B	2 semaines
C	1 mois
D, E	2 mois
F,G,H,I	3 mois



- L'exécution du préavis est obligatoire pour le salarié. A défaut, celui-ci devra une indemnité compensatrice à son employeur.
- Il est possible de réduire la durée du préavis d'un commun accord des parties.
- Si l'employeur souhaite imposer l'inexécution du préavis de démission, il devra au salarié une indemnité compensatrice équivalente.